



Abonnement abusif

Par barik

Bonjour,
je me permets de vous écrire, pour vous demander conseil.
En 2007 je me suis abonné à une salle de sport, et on m'a proposé une offre intéressante pendant un an.
L'accès à la salle se faisait par carte nominatif, et donc je ne l'ai pas actionner depuis un certain nombre d'année, et d'autre part je me suis aperçue qu'il me prélevait toujours 37.00 euros.
Est qu'ils ont le droit de me prélever sans signe de présence (carte nominatif)?
est ce que je peut récupérer mon argent(depuis 2008 à aujourd'hui) cela fait un grosse somme (37,00x60 mois=2220.00 euros).
que doit je faire?
cordialement, barik

Par jury34

Bonjour,

Tout dépend, si le contrat qui vous lie à eux prévoit la tacite reconduction, les sommes sont perdues.

Cordialement

Par barik

Bonjour,
je vous remercie pour votre réponse, pouvez vous m'expliquer ce genre de contrat la tacite reconduction? et comment je peux récupérer mon argent?
cordialement, barik.

Par jury34

Bonjour,

Cela signifie que le contrat est tacitement reconduit (il est renouvelé si on ne procède pas a sa résiliation).

Cordialement